

## **Natura 2000 aux portes de BARCELONE**

**ARTICLE DE LA COMMUNICATION ORALE**

**Titre :**

**Natura 2000 aux portes de BARCELONE**

(Le Parc de Collserola, un espace naturel métropolitain né sous l'initiative de l'administration locale. De la protection urbanistique à l'intégration au Réseau Natura 2000)

**Auteur(s) et Organisme(s) :**

**Marià Martí, directeur-gérant du Consortium du Parc de Collserola**  
**Josep Perpinyà, vice-président exécutif du Consortium du Parc de Collserola et maire de la commune de Sant Just Desvern.**

**Coordonnées :**

**Article :**

Le Parc de Collserola est un espace naturel de 8.400 ha. localisé au cœur de l'aire métropolitaine de Barcelone, qui fait partie de la chaîne montagneuse Serralada Litoral et est délimité par les fleuves Besòs (au Nord) et Llobregat (au Sud), par la plaine de la ville de Barcelone (à l'Est) et la dépression du Vallès-Penedès (à l'Ouest).

Historiquement, le développement urbain se produisit aux alentours du parc, dans les zones plus planes et accessibles comme la plaine de Barcelone ou les vallées des fleuves avant mentionnés. Son relief abrupt et l'existence de grandes propriétés de la bourgeoisie de Barcelone nous permirent arriver aux années 60 (s. XX) disposant d'un espace naturel à grande superficie à côté de la ville industrielle la plus importante d'Espagne.

Sa protection émane originalement de la législation urbanistique (Plan Général Métropolitain – PGM), approuvé en 1976, et qui permit ordonner le chaos urbanistique hérité de la dictature. Ce Plan général métropolitain eut un antécédent chargé de bonnes intentions, le Plan Communal de 1953, qui prévoyait déjà le grand développement à venir, mais son application fut nulle car il y avait trop d'intérêts particuliers, très bien défendus en un scénario non démocratique.

L'approbation du plan général métropolitain permis une reconnaissance par la législation urbanistique de la nécessité de préserver un grand espace naturel aux portes de Barcelone, et le sauver de l'étalement urbain. Cependant, ceci n'était pas suffisant pour garantir son fonctionnement écologique. C'est pourquoi, 11 ans après (en 1987) fut approuvé le Plan Spécial de protection, qui complétait le plan général métropolitain, sans le modifier et qui vise à rendre compatibles l'usage publique et la protection des écosystèmes.

Depuis, il dispose d'un organe de gestion, originellement appelé Patronat Métropolitain et transformé en Consortium en 2000, dans lequel travaillent 85 personnes distribuées en différents services : bureau technique, centre logistique d'aménagement, station biologique, centre

d'information et 2 centres d'éducation à l'environnement (qui accueillent annuellement 30.000 écoliers). Le budget alloué pour l'année 2006 dépasse les 7 millions d'Euros.

Ces dernières années, comme résultat de la consolidation territoriale et sociale de Collserola, il s'est produit une mobilisation populaire en faveur d'incorporer au parc, outre la protection urbanistique de laquelle il dispose déjà, la protection de la législation environnementale et des espaces naturels. Finalement, les représentants politiques ont donné une réponse positive à cette réclamation et donc, en ces moments, le débat tourne autour de la déclaration du Parc de Collserola en tant que Parc Naturel, ce qui devra être compatible et encaisser harmonieusement avec l'aménagement urbanistique final et entraînera sûrement une modification du PGM. De par sa localisation stratégique, quelconque pas cheminé à augmenter la protection de Collserola est complexe. Depuis des décennies, l'étalement urbain autour du parc est énorme, surtout ces dernières années pendant lesquelles le territoire disponible est devenu une ressource peu abondante. Ainsi Collserola est en train de devenir une île isolée, qui perd la connexion avec le reste du territoire.

Ces dernières années, les communes liées au Parc, sensibles aux demandes de la population et reconnaissantes de la grande valeur que signifie disposer d'un espace naturel à côté de la ville, ont promu beaucoup de modifications du PGM en augmentant les zones protégées par déprogrammation de zones à bâtir.

Il faut souligner que Collserola est depuis sa création une initiative de l'administration locale (Aire métropolitaine) comme le sont aussi la plupart des espaces protégés de la Région métropolitaine, dont la création et financement est pris en charge par la Députation de Barcelone (Conseil Général). Le financement de base de Collserola provient de l'Aire métropolitaine (Communauté de communes) et de la Députation de Barcelone ; ni l'Etat ni la Région n'y ont jamais contribué. En outre, les communes financent des actions d'aménagement spécifiques au parc si elles se réalisent à l'intérieur de leurs limites communales.

En 1992, il fut approuvé en Catalogne le Plan d'Espaces d'Intérêt Naturel (PEIN), qui délimite 144 espaces qui représente plus ou moins un 20 % du territoire et qui les concède un niveau de protection de base. S'ils sont, en plus, déclarés comme Parcs, ils comptent avec un niveau de protection plus grand, car ils disposent alors d'un organe gestionnaire.

A la Région métropolitaine de Barcelone, il existe des espaces du Plan d'Espaces d'Intérêt Naturel qui n'ont pas été déclarés comme parcs et qui ne disposent donc pas d'organes gestionnaires, des espaces qui disposent d'organes gérants mais qui n'ont pas été déclarés comme parcs, et aussi des espaces protégés et gérés qui ne sont pas au Plan d'Espaces d'Intérêt Naturel, comme le Parc agricole du Baix Llobregat et l'Espace Rural de Gallecs. Tout ceci met en relief la difficulté de protéger le territoire en une zone en tension par le développement démographique, urbain, industriel, économique, etc.

La proximité d'une disponibilité de nature pour les 3 millions de personnes de l'aire métropolitaine de Barcelone a converti notre parc en un élément stratégique d'importance croissante, symbole de qualité de vie pour les villes de son entourage.

La consolidation du concept de durabilité de nos villes et de ses territoires a fait augmenter la nécessité d'une plus grande reconnaissance de ses valeurs naturelles, en valeur absolu, mais surtout, en valeur relatif. L'offre publique a évolué d'un usage dur (pique-nique, barbecues, etc.) à un usage plus naturaliste.

C'est pourquoi, l'organe propre de gestion et son Conseil d'Administration, formé par les élus des administrations locales, ont sollicité l'inclusion de la plupart du Parc de Collserola au Réseau Natura 2000 en raison de la présence d'habitats inclus à l'Annexe I (forêts de chaîne verte, *Quercus ilex* avec des roudres, pin d'halep, *Pinus halepensis*, aulne, *Alnus glutinosa*, peuplier, *Populus alba*, etc. et des forêts de rivière) et d'espèces d'animaux des Annexes II et III (mammifères comme l'hérisson *Atelerix algirus*, et les chauve-souris, *Rhinolophus ferrumequinum*, et *Miniopterus schreibersi*, des amphibiens comme les crapauds, *Alytes obstetricans*, *Pedobates cultripex*, *Bufo calamita*, le triton, *Triturus marmoratus* et la grenouille,

*Hyla meridionalis*, des insectes comme *Cerambyx cerdo* et *Lucanus cervus*). En ce qui concerne la directive Oiseaux, il faut souligner la présence permanente d'espèces incluses à l'Annexe I : *Circaetus gallicus*, *Falco peregrinus*, *Bubo bubo*, *Caprimulgus europaeus*, *Sylvia undata*, *Calandrella brachydactyla* et *Lullula arborea*. En plus, le Parc de Collserola est un espace protégé depuis 20 ans et dispose d'un organisme gestionnaire. En outre, faire partie du Réseau Natura 2000 augmentera la protection d'un territoire fragile et menacé comme Collserola soumis à tellement de pressions. De plus, Collserola renferme une grande diversité de paysages pour un territoire relativement petit, ce qui incrémente encore son valeur relatif.

Une pétition qui n'est pas exempte de polémique étant donné que les infrastructures routières prévues par le Plan Général Métropolitain doivent traverser le parc, et si celui-ci est doté d'un plus haut degré de protection, les exigences environnementales pour réaliser quelque infrastructure seront plus grandes. C'est ainsi que l'on peut imaginer que l'obstacle principal pour la déclaration du Parc de Collserola comme site classé est la possibilité de réalisation d'infrastructures routières prévues dans le PGM (ou quelque autres qui puissent surgir dans l'avenir). En ces moments, les infrastructures sont en discussion dans le Programme des Infrastructures de Transport de la Catalogne.

Si Collserola, qui sera sûrement déclaré Parc Naturel en un an, ne rentre pas au Réseau Natura 2000, on aura une situation paradoxale dans laquelle Collserola sera l'unique Parc Naturel de la Catalogne à être exclu de ce réseau, tout en disposant d'un organisme de gestion. De plus, le cas de Collserola où la population appuie la démarche Natura 2000, contrasterait avec celui d'autres territoires proposés Natura 2000 par l'Administration mais où la population s'est manifesté contraire par des raisons économiques, comme les champs de culture sèche de Lleida qui aspirent à devenir des zones d'irrigation. La situation serait d'autant plus paradoxale que la Catalogne ne tient pas la cote de représentation suffisante d'habitats à être inclus au Réseau.

Un autre problème ajouté est le manque de continuité des espaces naturels, protégés ou pas, qui empêche que le territoire non occupé puisse s'ériger comme un vrai système, car pour cela il faut qu'il soit vraiment continu, afin que les espèces puissent s'y déplacer, et donc que le flux génétique soit maintenu. C'est ce que l'on connaît par fragmentation, si évidente aux territoires métropolitains, à cause de l'expansion sans limites de l'étalement urbain et à l'implantation continue d'infrastructures de transport. Notre parc souffre ce phénomène car il est entouré par un continu de noyaux urbains et autoroutes, qui le transforment pratiquement en une île. La décision d'incorporer au Réseau Natura 2000 des espaces précieux du point de vue naturel situés en zones périurbaines, peut aider à palier cette fragmentation territoriale, en changeant la conception en vigueur et la tendance habituelle de considérer les espaces non occupés autour de villes comme une simple réserve de sol à introduire au marché.

Notre parc compte avec un outil pour la participation des citoyens, le Conseil consultatif qui regroupe les organisations écologiques, excursionnistes, culturelles, sociales, etc. en général, qui travaillent pour la protection de l'environnement, en général, et du parc de Collserola, en particulier. Ce Conseil a exigé la déclaration de Collserola comme site classé d'importance communautaire. En plus, les Conseils pour l'environnement et la durabilité de chaque district ou commune travaillent aussi dans ce même sens.

Un espace naturel de nos caractéristiques doit compter, naturellement, avec l'accord des administrations mais aussi avec celui des citoyens et leurs entités civiques pour arriver à un consensus sur les grandes lignes d'action menées à terme et surtout pour rendre compatibles les différents usages possibles, en fonction de la capacité de charge du milieu et de la nuisance que certaines activités puissent causer sur d'autres. En ce sens il faut souligner le Projet BTT, où les normes d'usage des Bicyclettes Tout Terrain ainsi comme les itinéraires possibles ont été décidés en accord commun avec les 25 entités excursionnistes, cyclistes (Fédération Catalane, etc.), écologistes, communes, etc., de façon à ce que entre tous on assume le compromis de diffuser des normes civiques et de circuler par des itinéraires qui ne nuisent pas la nature. Ce projet inclut la publication d'un guide qui sera distribué à tout le monde, mais en spécial, aux usagers des bicyclettes. Le fait d'être un espace qui subit tant de pressions, dans lequel la fréquentation et

l'usage des citoyens peuvent déborder, fait nécessaire augmenter les projets participatifs amples pour arriver à un consensus de modèle de parc avec l'ensemble des citoyens.

Collserola est un exemple, que l'on retrouve aussi en d'autres parcs proches à de grandes villes européennes, de comment la ville peut s'impliquer et assumer sa responsabilité dans la défense de la biodiversité et la protection des espaces naturels de proximité, afin que la citoyenneté, majoritairement urbaine, puisse jouir d'un environnement naturel d'une forme durable et en plus obtenir des territoires métropolitains plus durables.

N.B. : La démarche Natura 2000 mise en œuvre en Espagne embrasse actuellement le 25% du territoire national et il est prévu qu'elle atteigne le 27-30 %. Les séminaires déjà clôturés sont ceux concernant les régions biogéographiques macaronésique, atlantique et alpine. Il ne manque que la région méditerranéenne. La Catalogne propose actuellement une superficie de 20% et on prévoit qu'elle atteindra à peu près le 23 %.